

Budget initial 2016

Plafond d'emplois proposé au vote du CA

Les tableaux en annexe concernant les emplois sont les suivants :

- la détermination du plafond d'emplois pour l'année 2016 [document intitulé « *Tableau n° 2 : tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2016* »],
- les prévisions de décompte des ETP et de consommation de la masse salariale mensuellement [document intitulé « *Tableau n° 4 : décompte en ETPT des emplois sous plafond et hors plafond et suivi de la dépense de masse salariale* »],

Plafond d'emplois :

En l'absence de notification ministérielle pour 2016, le plafond d'emplois de l'université est présenté sur la base du tableau qui a été joint à la DBM n° 2 du budget 2015 (CA du 19 juin 2015). Pour mémoire, le plafond d'emplois de l'université est composé d'une part, du plafond des emplois Etat fixé par le ministère et, d'autre part, du plafond des emplois financés sur ressources propres. Ils se répartissent de la manière suivante :

- *Le plafond des emplois Etat (plafond 1)* comprend l'ensemble des emplois financés en tout ou partie par l'Etat. Pour l'université, le plafond des emplois Etat s'établit à **2 580 ETP** compte tenu de la notification ministérielle en date du 12 décembre 2014. A cette date, il n'intègre aucune création d'emplois puisqu'aucune notification n'a été envoyée par le ministère.
- *Le plafond des emplois financés par des Ressources propres (plafond 2)* inclut l'ensemble des personnels contractuels en CDD et en CDI non financés par la subvention ministérielle. Ce plafond a été augmenté en cours d'année 2015 afin de faire face à l'évolution du nombre d'ETP consommés en 2014. En effet, certains types de contrats cofinancés (sur conventions Recherche, du SAIC et des doctorants contractuels hors dotation ministérielle) ont augmenté de façon sensible en 2014 et 2015. De ce fait, il est proposé de maintenir le plafond 2 à **420 ETP**, même si, à ce jour, le nombre de conventions Recherche prévisionnelles enregistre une tendance à la diminution.

Dès lors le plafond global d'emplois qui est soumis au vote du Conseil d'Administration pour le budget initial de l'année 2016 est maintenu à **3 000 ETP** soit un volume identique à celui voté en juin 2015 au titre de l'année 2015.

Le plafond d'emplois pourra faire l'objet d'une révision lors d'une DBM ultérieure en fonction de la notification effective du plafond des emplois Etat que le ministère nous adressera prochainement.

S'agissant des ETP, la prévision de consommation se base sur les variations mensuelles observées lors des exercices précédents. Il convient de rappeler que les crédits de masse salariale attribués par le ministère ne permettent pas de couvrir le coût total de tous les emplois autorisés (emplois titulaires, emplois gagés, emplois intitulés « compensation BIATSS ») qui, de ce fait, ne peuvent pas être saturés.

			(A)		(B)		(C) = (A) + (B)	
			Emplois sous plafond Etat		Emplois financés sur ressources propres		Global	
			En ETPT		En ETPT			
Catégories d'emplois	Nature des emplois							
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 264,0			1 264,0	
			CDI	2,0	(1)		2,0	
	Non permanents	CDD	273,0		94,0	367,0		
S/total EC			1 539,0		94,0	1 633,0		
BIATSS	Permanents	Titulaires	979,0	(2)		979,0		
		CDI	1,5		47,0	48,5		
	Non permanents	CDD	60,2		279,0	339,2		
S/total Biatss			1 040,7		326,0	1 366,7		
Totaux			2 580	(3)	420	3 000		
							Plafond global des emplois voté par le CA	

Plafond des emplois fixé par l'Etat :	2 580	(5)
--	--------------	-----

Plafond d'emplois - Budget Initial 2016

	Plafond d'emplois voté en DBM n°2 du budget 2015	Plafond d'emplois voté au budget primitif 2016
Enseignants chercheurs	1 062,0	1 062,0
Enseignants	230,0	230,0
BIATSS	876,0	876,0
congé de formation	1,5	1,5
ex Titre 2 (hors allocataires Recherche)	2 169,5	2 169,5
Doctorants contractuels	195,0	195,0
ATER et ATER mi-temps	46,0	46,0
Lecteurs	3,0	3,0
Post-docs	3,0	3,0
S/T emplois rémunérés sur subvention	52,0	52,0
Emplois gagés	103,0	103,0
Emplois BIATSS compensés	60,2	60,2
TOTAL Plafond 1 - Etat (emplois financés pour tout ou partie par l'Etat)	2 580,0	2 580,0
personnels en CDI	65,0	47,0
personnels en CDD	355,0	373,0
<i>dont doctorants contractuels cofinancés (CDD enseignants)</i>	94,0	94,0
TOTAL Plafond 2 - Ressources Propres (emplois financés entièrement par l'établissement)	420,0	420,0
TOTAL GENERAL	3 000,0	3 000,0